

L'hon. M. Sauvé: Monsieur le président, à mon avis, c'est nous créer des embûchement administratifs, en restreignant beaucoup trop la portée de cet article. J'ai donné l'assurance à la Chambre que nous avons l'intention d'avoir des représentants des organisations agricoles, et je ne vois pas pourquoi nous irions beaucoup plus loin dans la limitation des qualifications exigées des membres du comité.

Monsieur le président, je ne dis pas que l'intention de l'honorable député de Mégantic n'est pas bonne, mais je crains beaucoup qu'il nous impose des limites administratives qui rendent difficile la formation du comité consultatif.

[Traduction]

M. Fairweather: Je partage les vues du ministre. Ce serait non seulement créer des complications administratives, mais encore restreindre de toute évidence l'utilité du comité. Le ministre a donné l'assurance que le comité comprendra des représentants des associations agricoles. Il est clair que ceux-ci y auront un intérêt financier. Cela va de soi et j'espère donc que le comité n'appuiera pas l'amendement du député de Mégantic. J'aime à croire qu'il y aura place au comité consultatif pour des gens ayant des connaissances pratiques, tout autant que pour ceux qui s'intéressent à la question sur un plan purement théorique.

M. Kindt: Il ne fait aucun doute que celui qui a proposé cet amendement est mû par de bonnes intentions mais, à la réflexion, je crois qu'on reconnaîtra que ce qu'il propose ferait plus de mal que de bien. D'après le libellé, ceux qui ont un intérêt financier, soit directement, ou indirectement...

M. Langlois (Mégantic): Non, directement.

M. Kindt: Je suis fier d'être agriculteur, et comme tel, j'ai des intérêts financiers en jeu. Je n'espère pas être membre du comité, mais il en est des milliers d'autres—notamment 6,000 dans ma propre circonscription—dont l'expérience pourrait fort bien être utile; cependant, ils se trouveraient exclus si les amendements proposés étaient adoptés dans leur forme actuelle.

En outre, suivant le ministre, des efforts seront faits pour que toutes les catégories d'intérêts soient représentées. C'est ce que le bon sens exige. D'autre part, si nous demandons des avis sur des questions aussi importantes, nous voulons entendre des personnes qui expriment leur pensée sans embarras et avec l'autorité de l'expérience. La chose serait impossible si l'on exigeait les qualités énumérées dans l'amendement. Si nous vou-

lons des avis plus ou moins intéressés, nous devrons, me semble-t-il, rechercher les services de personnes dont les intérêts financiers sont en jeu. Ainsi, je crois, le comité se révélera bien plus utile qu'il ne le serait autrement.

• (4.50 p.m.)

M. Langlois (Mégantic): Je comprends bien le point de vue du député, car j'ai rédigé cet amendement assez rapidement. Néanmoins, je crois qu'on n'a pas saisi le but qu'il vise. Je ne veux pas imposer au cultivateur la moindre restriction. Je voulais simplement éliminer tout conflit d'intérêts. Je cherche à écarter les gens qui s'occupent strictement de courtage ou de transport, qui ne s'intéressent pas vraiment aux cultivateurs, mais uniquement aux dollars supplémentaires qu'ils peuvent gagner.

Quoi qu'il en soit, le ministre a donné l'assurance qu'il y veillera de près et que les associations de cultivateurs fourniront des noms de candidats qui pourraient former le comité consultatif. Puisqu'il a fait une telle promesse, je tiens à retirer mon amendement et je me réserve le droit de soulever de nouveau le sujet si les choses ne se passent pas de la manière prévue par le ministre.

[Traduction]

M. le président suppléant: L'honorable député de Mégantic (M. Langlois) demande de retirer l'amendement dont est présentement saisi le comité. L'honorable député a-t-il le consentement unanime pour le retirer?

[Traduction]

La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le représentant de Mégantic retire son amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Langlois (Mégantic) est retiré.)

M. le président: L'article 15 modifié est-il adopté?

M. Peters: Monsieur le président, je suis très heureux d'avoir entendu ce débat, car nous qui faisons partie du comité de l'agriculture avons, il y a quelque temps, été troublés par les agissements et les manigances de certaines gens de la province d'où vient le représentant de Mégantic. Il y a un certain avantage à observer ce qui est arrivé dans le passé et à imaginer des moyens pour que cela ne se produise plus à l'avenir.

Il y a un point dont on n'a pas beaucoup parlé, soit le rapport qui existe entre la Commission canadienne du blé, qui est un